

L'avocat vous répond

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **6 (1976)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'AVOCAT
VOUS RÉPOND

Réponse à Mme G. G., Neuchâtel

Vous êtes Valaisanne d'origine mais Neuchâteloise par mariage et vous habitez Neuchâtel. Vous avez, par testament et pour des raisons personnelles, privé votre sœur de sa réserve héréditaire. Vous désirez savoir si ce testament serait toujours valable au cas où vous retourneriez vivre dans le canton du Valais.

Par votre mariage vous avez acquis l'indigénat cantonal neuchâtelois et vous avez perdu votre indigénat valaisan. Par conséquent, le testament par lequel vous avez privé votre sœur de sa réserve serait toujours valable si vous transportiez votre domicile en Valais, à la condition que le testament précise expressément que vous désirez soumettre votre succession au droit neuchâtelois.

Réponse à M. T. R.

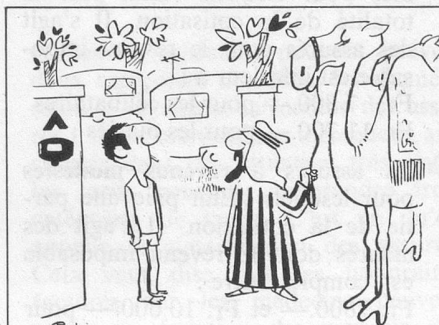
Habitant Genève vous possédez une caravane que vous avez placée sur un terrain dont vous êtes propriétaire en France. Vous demandez si vous devez déclarer cette caravane au fisc genevois.

Une caravane est considérée comme un objet mobilier. Bien qu'elle se trouve en France, vous devez en déclarer la valeur à Genève. Cette valeur sera considérée comme un élément de votre fortune. Mais, à raison des déductions admises par le fisc genevois, il est très probable que la valeur de cette caravane n'augmentera que très peu vos impôts, voire même qu'elle ne les augmentera pas du tout.

Réponse à M. M. P., La Chaux

Vous nous demandez si vous pouvez faire démolir le garage que votre voisin a construit en 1947 à la limite de votre jardin, en précisant que le terrain sur lequel cette construction est érigée vient d'être vendu à quelqu'un d'autre.

Non, Monsieur, vous ne pouvez pas revenir aujourd'hui sur une affaire qui date de plus de trente ans en arrière. Si l'opposition que vous aviez faite à l'époque n'a pas été admise, il faut croire que cette construction était régulière. Le fait que le garage ait changé de propriétaire récemment ne vous autorise pas aujourd'hui à en exiger la démolition.



— Toi y en a encore une place pour une caravane ? (Dessin Padry - Cosmopress)



— Devine ce qui est arrivé au réverbère au coin de la rue ? (Dessin de Faure - Cosmopress)

**Comptoir Suisse
Lausanne**
11 - 26 septembre 1976

**57^e Foire
Nationale**

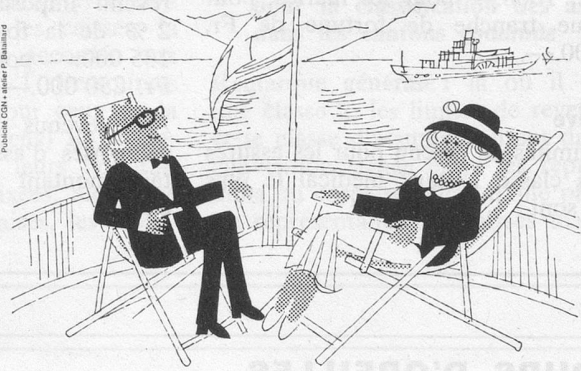
**Durant 16 jours, « point
de rencontre » du pays :**

- Rencontres fructueuses avec 2533 exposants...
- Rencontres internationales avec l'Egypte et le Cameroun, ou patriotiques avec le canton d'Argovie...
- Rencontres avec l'actualité et l'histoire...
- Rencontres avec la fête et la joie...

**Par intérêt ...et par plaisir,
venez à la rencontre du
Comptoir !**

Profitez des billets CFF à prix réduit.

**Accordez-vous régulièrement
une croisière régénératrice
sur le bleu Léman**



Vous jouirez ainsi du soleil,
de l'air pur et salubre du lac,
magnifique réservoir de santé.

Consultez notre horaire,
vous y trouverez une foule
de possibilités.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN

17, avenue de Rhodanie
Case postale
CH-1000 Lausanne-Duchy 6
tél. (021) 263535

Succursale à Genève
Jardin-Anglais
CH-1204 Genève
tél. (022) 2125 21

